

Objectif n° 1 : éradication de la pauvreté

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté se traduit généralement par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de cette question.

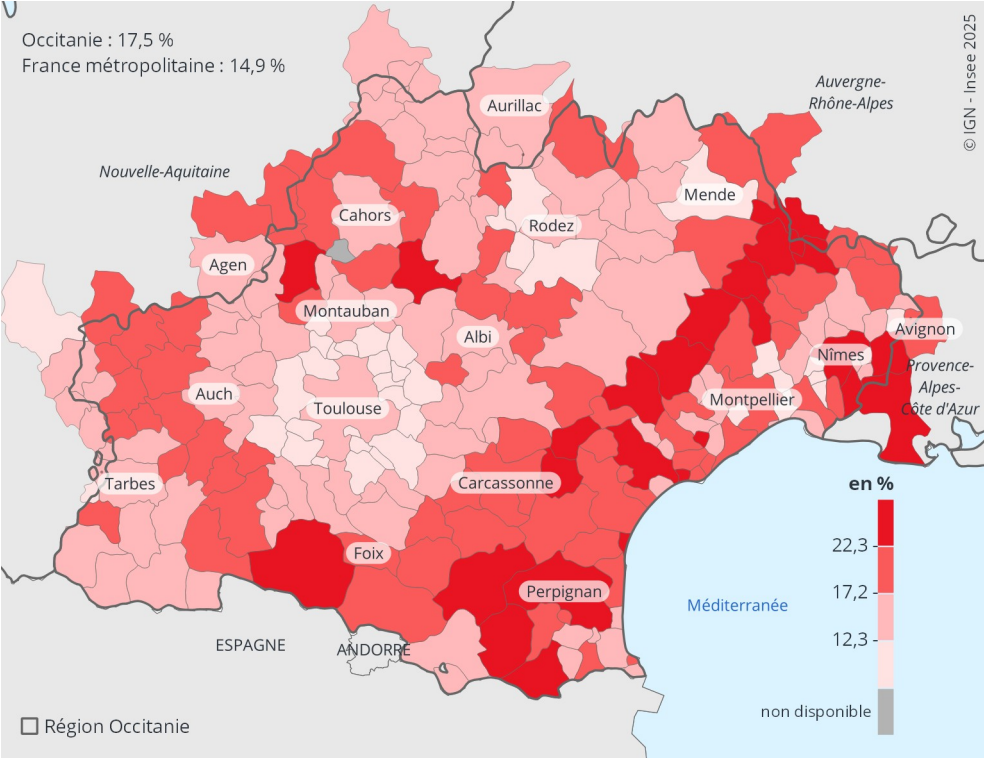
Pauvreté

La pauvreté est au cœur des objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le Gouvernement en septembre 2018. Cette stratégie vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits. En 2023, le pacte des solidarités (2023-2027) a pris le relais de la stratégie pauvreté qui était arrivée à échéance. Les priorités identifiées sont la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous, la lutte contre la grande exclusion, l'organisation solidaire de la transition écologique ainsi que l'adaptation aux territoires spécifiques tels que l'outre-mer et les territoires ruraux.

► À retenir

- En 2021, 17,5 % de la population d'Occitanie est en situation de pauvreté, soit 2,6 points de plus qu'en France métropolitaine. La pauvreté est plus prégnante dans l'arrière-pays méditerranéen ► [figure 1](#).
- Les familles monoparentales et les jeunes sont plus souvent pauvres ► [figure 2](#).
- La pauvreté est importante dans les départements du littoral méditerranéen et en Ariège, en particulier chez les jeunes ► [figure 3](#).
- L'intensité de la pauvreté est forte dans l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales et plus modérée en Aveyron ► [figure 4](#).

► 1. Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté par bassin de vie d'Occitanie en 2021



Champ : Ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

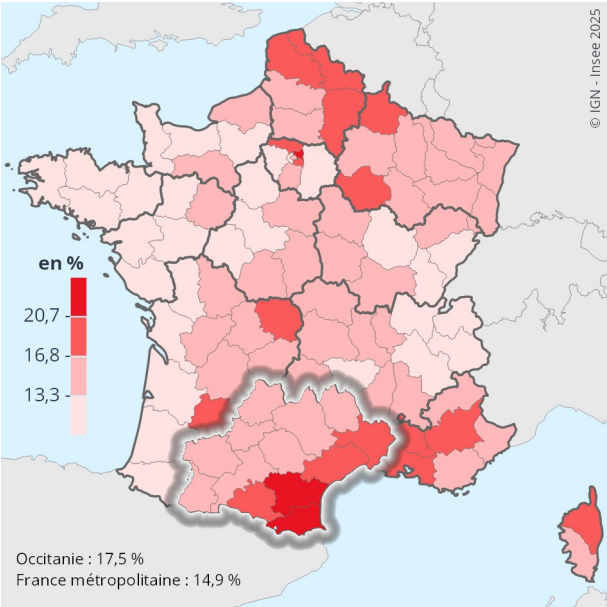
► 2. Taux de pauvreté et niveau de vie médian selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Occitanie en 2021

Caractéristiques	Nombre de ménages fiscaux	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie médian (euros annuels)
Type de ménage :			
Homme seul	459 505	25,3	19 480
Femme seule	573 094	24,5	19 110
Couple sans enfant	640 644	8,4	25 450
Couple avec enfant(s)	575 025	14,9	23 000
Famille monoparentale	299 691	33,2	16 910
Ménage complexe	140 600	14,7	22 930
Tranche d'âge du référent fiscal :			
Moins de 30 ans	219 914	27,8	18 690
30-39 ans	371 762	20,0	20 780
40-49 ans	437 434	19,2	21 480
50-59 ans	492 581	16,9	23 390
60-74 ans	706 344	13,7	23 470
75 ans ou plus	460 524	13,8	22 110
Occitanie	2 688 559	17,5	22 010
Province	23 263 726	14,7	22 730
France métropolitaine	28 280 168	14,9	23 080

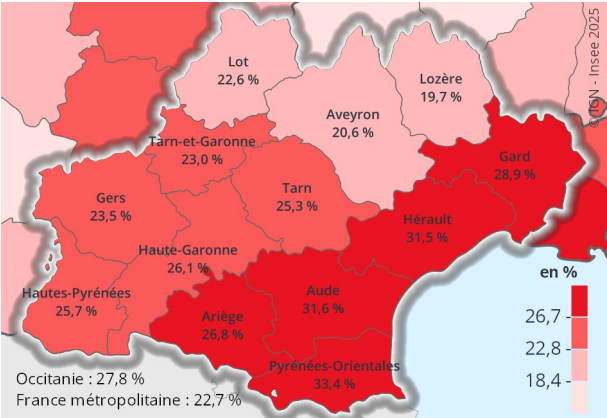
Notes : Un ménage complexe est un ménage qui n'est pas composé d'une seule personne ou d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfant(s) ou une famille monoparentale).
La province correspond à l'ensemble des régions de France métropolitaine à l'exclusion de la région Île-de-France.
Champ : Ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

► 3. Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2021

a. dans l'ensemble des ménages de France métropolitaine par département



b. dans les ménages d'Occitanie dont le référent a moins de 30 ans



Champ : Ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

► 4. Niveau de vie médian de la population en situation de pauvreté et écart relatif avec le seuil de pauvreté en 2021 en Occitanie

Territoire	Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros annuels)	Intensité de la pauvreté (%)
Hérault	10 850	21,7
Gard	10 850	21,6
Pyrénées-Orientales	10 850	21,6
Aude	10 920	21,2
Ariège	10 940	21,0
Haute-Garonne	10 950	21,0
Lot	11 060	20,2
Lozère	11 070	20,1
Gers	11 110	19,8
Tarn-et-Garonne	11 110	19,7
Hautes-Pyrénées	11 130	19,6
Tarn	11 130	19,6
Aveyron	11 220	19,0
Occitanie	10 940	21,0
Province	11 050	20,2
France métropolitaine	10 970	20,8

Note : La province correspond à l'ensemble des régions de France métropolitaine à l'exclusion de la région Île-de-France.
Lecture : En Occitanie, la moitié des personnes en situation de pauvreté a un niveau de vie inférieur à 10 940 euros par an, soit 21,0 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).
Champ : Ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

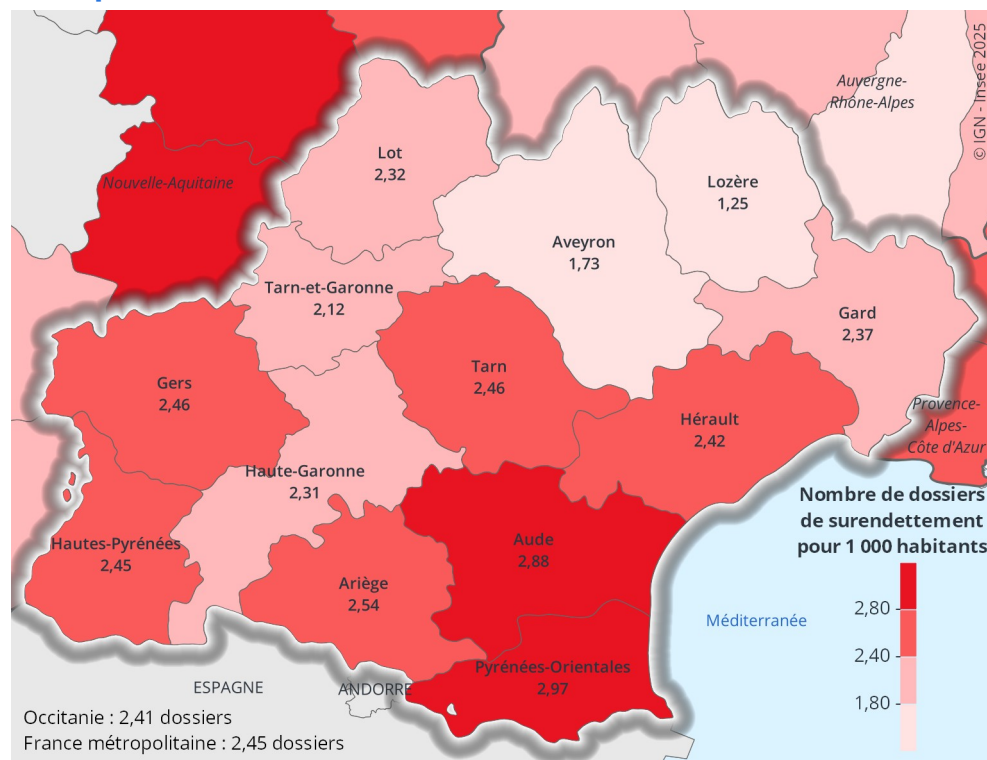
Surendettement des ménages

Bien que le surendettement ne puisse pas être confondu avec la pauvreté, les personnes surendettées sont généralement isolées et dans des situations sociales et financières difficiles. Les femmes sont plus concernées par le surendettement, du fait de revenus souvent inférieurs à ceux des hommes et parce qu'elles sont plus fréquemment cheffes de famille monoparentale.

► À retenir

- En 2024, 12 481 dossiers ont été déposés auprès des commissions départementales de surendettement en Occitanie, soit une augmentation de 13,6 % par rapport à 2023. Les habitants de l'Aveyron et de la Lozère sont moins souvent surendettés
► figure 5.

► 5. Nombre de dossiers de surendettement déposés pour 1 000 habitants de plus de 15 ans en 2024 par département en Occitanie



Note : Les ratios sont calculés à partir des estimations de la population de 15 ans ou plus au 1^{er} janvier 2024.

Sources : Banque de France, Insee.

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté** qui est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national d'une année donnée. Le **niveau de vie** d'un ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Ce système de pondération permet de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

En 2021, le seuil de pauvreté correspond à un revenu disponible de 1 150 euros par mois pour une personne vivant seule, de 1 730 euros pour un couple sans enfant et de 2 420 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans (d'après le fichier localisé social et fiscal, Filosofi).

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'évaluer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles, telles que les charges courantes (loyer, énergie, eau...) et/ou les mensualités de crédits. Les commissions de surendettement des particuliers examinent la recevabilité des dossiers déposés auprès de la Banque de France dans chaque département.

► Pour en savoir plus

- « [Une approche de la précarité en Occitanie – Tableau de bord édition 2025](#) », Insee Dossier Occitanie n° 27, juin 2025.
- « [Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales](#) », Insee Dossier Occitanie n° 20, octobre 2023.
- « [Mesurer la pauvreté : quels outils statistiques en France et en Europe ?](#) », Le blog de l'Insee, avril 2025.
- « [Indicateurs territoriaux de développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère en charge de la Transition écologique).